



Le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics

A+ | A-

Accueil du portail ▶ Consommation ▶ **Coronavirus COVID-19 : chefs d'entreprise, le ministère de l'Economie est à vos côtés**

Coronavirus COVID-19 : chefs d'entreprise, le ministère de l'Economie est à vos côtés

17/03/2020

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le gouvernement est en solidarité totale avec les entreprises et leurs salariés, et continuera d'être pleinement mobilisé dans les jours et les semaines à venir. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, ont reçu, à plusieurs reprises, les acteurs économiques nationaux ainsi que les partenaires sociaux sur l'impact du Coronavirus Covid-19 sur l'activité économique. Une cellule de continuité économique a été activée pour mieux gérer l'impact sur l'économie à travers une prise quotidienne de décisions.

Des mesures de soutien aux entreprises

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement met en place **des mesures de soutien aux entreprises** :

1. Des **délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales** (URSSAF, impôts) : [en savoir plus](#).
2. Dans les situations les plus difficiles, des **remises d'impôts directs** pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes
3. **L'aide de 1 500 €** pour toutes les petites entreprises, les indépendants, et les microentreprises grâce au fonds de solidarité
4. La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros et de Bpifrance pour garantir des **lignes de trésorerie** bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie
5. Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un **rééchelonnement des crédits bancaires**
6. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de **chômage partiel simplifié et renforcé**
7. **L'appui au traitement d'un conflit** avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises
8. La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un **cas de force majeure** pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

>> **Fiche à télécharger** : [Les mesures de soutien et les contacts](#) [PDF; 237 Ko]

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer
Pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez
contacter : ☒ OK, tout accepter ☐ Personnaliser ☐ Politique de confidentialité

► **le référent unique de la DIRECCTE de votre région :**

Auvergne-Rhône-Alpes	ara.redressementproductif[@]direccte.gouv.fr	04 72 68 29 69
Bourgogne-Franche-Comté	bfc.continue-eco[@]direccte.gouv.fr	03 80 76 29 38
Bretagne	bretag.continue-eco[@]direccte.gouv.fr	02 99 12 21 44
Centre Val-de-Loire	centre.continue-eco[@]direccte.gouv.fr	02 38 77 69 74
Corse	corse.continue-eco[@]direccte.gouv.fr	04 95 23 90 14
Grand Est	ge.pole3E[@]direccte.gouv.fr	03 69 20 99 29
Hauts-de-France	hdf.continue-eco[@]direccte.gouv.fr	03 28 16 46 88
Ile-de-France	idf.continue-eco[@]direccte.gouv.fr	01 70 96 14 15
Normandie	norm.continue-eco[@]direccte.gouv.fr	02 32 76 16 60
Nouvelle-Aquitaine	na.gestion-crise[@]direccte.gouv.fr	05 56 99 96 50
Occitanie	oc.continue-eco[@]direccte.gouv.fr	05 62 89 83 72
Pays de la Loire	pays-de-la-loire[@]direccte.gouv.fr	02 53 46 79 69
Provence-Alpes-Cote d'Azur	paca.continue-eco[@]direccte.gouv.fr	04 86 67 32 86
Mayotte	dominique.grancher[@]dieccte.gouv.fr	02 69 61 93 40
Guadeloupe	971.gestion-crise[@]dieccte.gouv.fr	05 90 80 50 50
Réunion	974.pole3e[@]dieccte.gouv.fr	02 62 940 707
Martinique	dd-972.direction[@]dieccte.gouv.fr	05 96 44 20 00
Guyane	dd-973.direction[@]dieccte.gouv.fr	05 94 29 53 53
Saint-Pierre et Miquelon	janick.cormier[@]cacima.fr	05 08 55 05 27 05 08 55 22 81

► **le référent unique des CCI et CMA :**

CCI France	entreprises-coronavirus[@]ccifrance.fr	01 44 45 38 62
CMA France	InfoCovid19[@]cma-france.fr	01 44 43 43 85

>> Pour toute question, adressez-vous à la direction générale des Entreprises : covid.dge[@]finances.gouv.fr

Mis à jour le 12/03/2020

Bruno le Maire, ministre de l'Économie et des Finances :

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser

Politique de confidentialité